

145212 - Elle entretient des relations avec son ami par correspondance

La question

J'ai des échanges avec un jeune par email exclusivement. Je voudrais mettre fin définitivement à cette relation mais je n'y arrive pas. Je la romps un moment pour la reprendre ensuite. Je vous demande de me dire en quoi cette relation pourrait porter atteinte à ma foi et à moi-même. Ne me dites pas que la relation va évoluer vers... car je suis sûre de moi-même. Je ne parle pas au jeune au téléphone et ne vais pas le rencontrer. Comment pourrais-je me maîtriser? Je voudrais qu'on me donne des raisons convaincantes pour l'abandonner. Je cherche une réponse exhaustive indiquant les pas à franchir pour arriver à l'abandonner. J'ai appris récemment qu'il est marié.

La réponse détaillée

Votre désir de rompre définitivement la dite relation nous plaît. Et nous demandons à Allah le Très-haut de vous assister à y parvenir. Personne n'hésite à juger ce type de relation interdit. Il suffit pour le savoir que celui/celle qui y est impliqué est conscient de commettre une erreur et cache ce qu'il fait et ne veut que personne soit au courant (de ses agissements). Ce qui suffit pour montrer qu'il s'agit d'actes interdits. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **«Le péché c'est l'acte qui vous trouble la conscience et que vous ne voulez que les autres découvrent. »** (Rapporté par Mouslim, 2553)

Les relations prohibées comportent de nombreux mauvais aspects:

-Il en est la seule commission d'un interdit, un dégât important qui laisse un impact sur le cœur et le noircit progressivement comme le font tous les péchés qui affectent le cœur.

-Si ces relations pécheresses venaient à être découvertes, elles terniraient la réputation de la fille au point de cacher ses bons actes. Car les gens ne parleraient plus que de ces errances. Vous savez que quand on parle de cette manière d'une fille, les gens la traitent en conséquence, d'où une énorme perte (en estime) pour elle.

-Il en est qu'elle pourrait être entraînée à des choses bien plus graves qu'elle regrettait trop tard. Ce qui est étonnant est que toute victime de ce type de relation se disait au départ qu'elle était

sûre d'elle-même et de son ami et qu'ils n'étaient pas comme les autres jeunes filles et garçons. Des histoires à n'en finir dont peu de gens tirent des leçons. Nous avons reçu dans notre site des dizaines de questions de ce type posées après que l'irréparable est survenu. Ressaisissez vous! Nous nous apercevons que vous n'êtes pas consciente du fait qu'on vous entraîne vers la mort. Une autre pourrait être précipitée dans le gouffre plus rapidement que vous. Cependant nous craignons pour vous comme nous le faisons avec nos propres filles et soeurs.

L'abandon de cette relation prohibée ne nécessite pas une approche progressive. S'y prendre de la sorte pourrait relever d'une ruse satanique. Au contraire , quand une croyante et un croyant sont conscients d'être impliqués dans un acte interdit, ils doivent le cesser . Sous ce rapport, Allah le Très-haut dit: « **Aucun choix n'est donné au croyant et à la croyante à propos de leurs affaires une fois qu'Allah et Son Messager ont pris une décision. Celui qui désobéit à Allah et à Son Messager baigne dans une évidente aberration.** » (Coran,33:36) Allah le Très-haut dit encore: « **Les croyants invités à soumettre leurs affaires au jugement d'Allah et de Son Messager ne peuvent que dire : nous écoutons et obéissons. Voilà ceux qui réussissent. Celui qui obéit à Allah et à Son Messager et craint Allah réellement, voilà (le comportement de) ceux qui réussiront.** » (Coran,24:51-52).

Nous demandons à Allah de vous assister à vous repenter et de l'agrérer de votre part. Vous avez mentionné que le jeune en question est marié. Ce qui signifie que vous portez atteinte à votre soeur (sa femme) en maintenant ladite relation. Nul doute qu'il vous donne une partie de son temps et vous adresse de belles paroles et se montre une affectueux, choses que son épouse et ses enfants méritent mieux que vous. Vous avez usurpé leur droit. Vous pourriez même détériorer ses relations avec son épouse et ses enfants.

Réfléchissez bien. Si cet homme était votre mari, accepteriez vous qu'il établisse une relation (amoureuse) avec une autre fille? Si vous l'auriez refusé pourquoi agissez vous comme vous le faites au détriment de votre soeur? Dépêchez vous à rompre cette relation. Occupez vous de choses utiles. Cette relation pourrait même vous priver du plaisir que les bonnes oeuvres procurent à leur auteur. Mettez-vous à prier et à vous donner le plaisir de vous entretenir avec Allah , de vous Le rappeler , de lire Son livre et de L'invoquer très fréquemment afin qu'il agrée votre repentir et vous pardonne. Pour en avoir davantage, se référer à la réponse donnée à la

question n°[84089](#) et à la question n°[84102](#).

Allah le sait mieux.